

L'impôt sur le revenu diminuera-t-il?

Si le gouvernement conservateur veut être fidèle aux promesses faites pendant la campagne électorale de l'été dernier, il devra diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'hebdomadaire financier *The Financial Post* du 2 novembre précise que le gouvernement actuel, après avoir payé l'augmentation de la pension de vieillesse du mois de novembre 1957 au mois de mars 1958, fin de l'année financière courante, aura encore à sa disposition un surplus d'environ \$100 millions.

Cela permettrait, d'après le *Financial Post* de réduire de 10 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers.

Mais l'hebdomadaire financier ajoute que si, du point de vue politique ou électoral, le gouvernement allait diminuer ainsi l'impôt sur le revenu, ce serait démontrer une "irresponsabilité financière."

L'an prochain, dit-il, le gouvernement devra trouver \$115 millions pour payer le coût annuel accru des pensions; \$100 millions pour payer le coût des augmentations votées l'été dernier et environ \$100 autres millions pour venir en aide aux provinces.

Il y aurait une solution: diminuer les dépenses du ministère de la Défense Nationale. Mais tous les partis seront d'accord pour maintenir ces dépenses à un niveau peut-être encore plus élevé. Le discours de l'hon. M. Marler, un ancien ministre libéral, est significatif à ce sujet. Parlant aux Communes la semaine dernière, il a déclaré qu'il ne fallait pas sacrifier notre sécurité nationale au dépens de la sécurité sociale.

Une autre solution serait de développer davantage notre économie nationale: l'exploitation rationnelle de nos richesses, leur transformation sur place, de vastes programmes de construction; en un mot il faudrait favoriser une plus grande activité économique.

Cela se traduirait par une plus grande production et un embauchage plus élevé qui permettraient au gouvernement d'augmenter ses revenus.

De la sorte, le gouvernement pourrait donner suite à ses promesses de diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers.

Mais nous ne sommes pas d'accord avec le *Financial Post* quand il suggère une diminution en pourcentage. Une telle diminution ne fera pas disparaître les injustices actuelles qui résident, ainsi que la CTCC l'a précisé dans son mémoire au gouvernement Diefenbaker, "dans les dégrèvements initiaux".

A l'heure actuelle, ces dégrèvements sont de l'ordre de \$1,000 pour les célibataires et de \$2,000 pour les personnes mariées, avec un dégrèvement de \$150.00 par enfant.

La CTCC a fait remarquer que c'est bien au delà de ces sommes que le revenu annuel du contribuable peut être consacré à des achats qui sont moins nécessaires et moins urgents. Par ailleurs, quand le gouvernement vient taxer le revenu de \$1,200.00 du célibataire ou de \$2,500 des personnes mariées, il vient leur enlever une partie de leur revenu qui leur est absolument nécessaire. C'est pourquoi la CTCC a demandé, dans son mémoire, que les exemptions de base soient portées à \$1,500 pour les célibataires, à \$3,000 pour les personnes mariées et à \$400.00 par enfant.

La CTCC estime également que le travailleur devrait pouvoir déduire annuellement de son revenu imposable un montant équivalant à 10 p. 100 de la valeur de l'outillage dont il a besoin pour accomplir son travail tout comme ce privilège est accordé aux entreprises qui peuvent déduire un certain montant pour la dépréciation de leur équipement, usine, machineries, outillage, etc.



Vol. XXXXIII — No 43

Ottawa, 8 novembre 1957

Des milliards de l'Etat pour aider l'industrie du textile aux Etats-Unis

L'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique vient de demander au gouvernement américain de créer un fonds spécial de milliards de dollars pour aider l'industrie du textile en général, et plus particulièrement, les entreprises moyennes et petites.

A l'heure actuelle, les ouvriers du textile aux Etats-Unis se plaignent que les importations en provenance de l'étranger, soit du Japon, des Indes, où le prix de la main-d'œuvre est dérisoire, frappent durement l'industrie du textile.

Cette crise atteint davantage les petites et moyennes entreprises, disent-ils, parce qu'elles n'ont pas la force économique pour traverser une période de ralentissement. Par ailleurs, elles sont moins bien équipées et leur productivité est moindre que les grandes entreprises, ce qui rend leur situation plus périlleuse encore.

Par ailleurs certains articles de la Loi du Revenu permettent aux grosses entreprises de mettre la main sur des petites industries qui sont dans le marasme. Après les avoir acquises, les grosses entreprises peuvent bénéficier de réductions d'impôt par suite des pertes d'opérations subies par leurs subsidiaires.

Quand les grosses entreprises ont profité de rabais sur leur revenu, elles sont ensuite pressées de liquider ces petites entreprises subsidiaires et de mettre à pied les travailleurs qu'elles emploient dans ces entreprises.

L'Union des Ouvriers du Textile dit encore que les restrictions sur le crédit ainsi que le taux élevé de l'intérêt empêchent les petites

entreprises de traverser la crise actuelle.

C'est pourquoi l'union demande au gouvernement la création d'un fonds spécial en vue de soutenir l'industrie du textile empêchant ainsi de nombreuses mises à pied.

A plusieurs reprises, le gouvernement américain est intervenu pour aider l'industrie du textile aux Etats-Unis, soit en accordant des subsides à la production, soit en négociant des accords internationaux avantageux pour permettre l'écoulement de la production.

Du côté canadien, il n'y a rien de tel. Les compagnies se plaignent de la concurrence étrangère et du dumping américain pour ne pas

payer à leurs employés des salaires raisonnables.

Il faudrait tout d'abord une enquête pour savoir si les entreprises sont en mauvaise posture financière dans l'industrie du textile.

Si elles sont incapables d'assurer de meilleurs salaires à leurs employés et une plus grande sécurité, la question se posera de savoir si le gouvernement tolérera encore bien longtemps une telle situation au détriment des travailleurs ou, s'il considère l'industrie du textile comme d'une nécessité vitale au pays; en ce cas, il devra envisager les mesures nécessaires, hausse des tarifs, subsides, etc., pour assurer la survivance de l'industrie et la sécurité des travailleurs.

A LIRE DANS CE NUMERO

- La mère de famille punie par la Loi de l'impôt sur le revenu page 2
- Ces mesures de sécurité sociale sont-elles satisfaisantes? page 2
- Un plan de pension aux employés de la Bennett de Chambly page 3
- Mgr J.-C. Leclaire fêté par les syndiqués de St-Hyacinthe page 5
- Le programme d'éducation des fonctionnaires de Montréal page 4
- English Section pages 7-8

Après le plan d'hospitalisation et l'augmentation des pensions, que réserve la sécurité sociale?

L'augmentation de la pension aux vieillards ainsi que l'annonce des détails du plan d'hospitalisation que vient de fournir le gouvernement ontarien sont deux mesures, sinon satisfaisantes, du moins bien accueillies par le mouvement ouvrier.

L'augmentation des pensions à \$55. par mois constitue une hausse de 37½ p. 100 sur la pension de \$40.00 en vigueur au mois de juillet dernier.

L'ancien gouvernement libéral avait prétendu qu'il était impossible d'augmenter les pensions de plus de 15 p. 100 sans risquer une poussée inflationniste tandis que les conservateurs ont prétendu que le plan d'hospitalisation coûterait trop cher.

Pourtant les pensions seront augmentées à compter du 1er novembre tandis que le plan d'hospitalisation sera effectif le 1er janvier 1959.

Les pensions

Tous les citoyens au-dessus de 70 ans recevront désormais \$55.00 par mois après 10 années de résidence au Canada au lieu de 20 ans. Par ailleurs, la durée de résidence au Canada sera limitée à six mois par année au lieu de neuf mois.

Les mêmes conditions s'appliquent à ceux qui tombent sous la loi de l'Assistance aux vieillards, soit ceux de 65 à 70 ans qui doivent faire une preuve d'indigence. Sous cette loi, un vieillard célibataire peut gagner jusqu'à \$70 par mois et les personnes mariées jusqu'à \$115.00 par mois, la pension incluse. Si l'un ou les deux pensionnaires sont aveugles, le revenu permis est respectivement de \$145 et de \$155.00 par mois. Le fédéral et les provinces défraient 50-50 le coût de cette assistance.

ACHETEZ AU PRIX DE GROS

MONTRES, BAGUES, LAMPES, BIJOUX, ARTICLES DE VOYAGE
Épargnez!

Ce coupon vaut de l'argent

Le nouveau catalogue vient de sortir de presse, avec des escomptes importants pour des marchandises de première qualité. NOUS SOMMES LA SEULE ORGANISATION DE VENTE CAUTIONNÉE. Satisfaction garantie ou argent remis. Nous vous offrons un escompte de 10 pour cent "première chance" sur votre première commande (en plus de l'escompte régulier de gros) si vous n'avez jamais traité avec nous auparavant et si vous nous envoyez ce coupon pour obtenir notre catalogue gratuit. Découpez et retournez-nous ce coupon immédiatement.

OREGON WHOLESALE DISTRIBUTORS

223, Queen Street East, TORONTO
Veuillez me faire parvenir votre catalogue automne 1957, sans obligation.

NOM

(lettres moulées, s.v.p.)

Adresse

Le plan d'hospitalisation

Le plan d'hospitalisation proposé en Ontario coûtera \$25.10 par année au célibataire et \$50.40 aux personnes mariées et leur famille.

Ces taux sont de beaucoup inférieurs aux taux de la Croix Bleue et protègent davantage. Ceci devrait mettre fin à la discussion pour savoir si un plan privé est préférable à un plan public ou vice-versa. Le plan ontarien prévoit le paiement des services même si le sociétaire ne paie pas ses primes pendant trois mois par suite du chômage. Il prévoit également l'application du plan aux malades mentaux et aux tuberculeux.

L'aide aux hôpitaux

Les hôpitaux bénéficieront grandement du plan ontarien. Les tracas financiers que leur occasionnaient les soins donnés aux indigents vont disparaître. Le plan prévoit les soins à ceux qui ne sont pas capables de payer. Indirectement, les municipalités profiteront également du plan car souvent elles devaient supporter une partie du coût de l'hospitalisation des indigents.

Les syndicats qui ont des plans d'hospitalisation dont le coût dépasse ceux du plan gouvernemental pourront faire baisser les taux qu'ils paient actuellement ou choisir le plan public.

Québec à l'écart

L'Ontario est la quatrième province du Canada à mettre sur pied un plan d'hospitalisation, après la Saskatchewan, la Colombie Britannique et l'Alberta. Terre-Neuve et l'Île du Prince Édouard ont manifesté leur intention de participer au plan fédéral tandis que le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont également favorables. Seule la province de Québec semble décidée à rester à l'écart.

Il faut améliorer

Si le mouvement syndical doit se réjouir de ces progrès vers une plus grande sécurité sociale, il ne peut être complètement satisfait tant que les objectifs qu'il s'est fixés n'ont pas été atteints.

Par exemple, la pension de \$55.00 à 70 ans est nettement insuffisante. Avec cette somme, il est même difficile de se loger en certains endroits du pays. La CTCC demande que le montant de la pension mensuelle soit porté à \$80.00 et que l'âge de la retraite soit abaissé à 60 ans.

Elle veut aussi que disparaisse cette enquête sur les moyens de subsistance et que la pension universelle soit payée à tous les citoyens âgés de 60 ans et plus.

Elle favorise également l'établissement, à l'échelle nationale, d'une caisse de retraite en faveur des salariés. Le montant de cette pension supplémentaire pourrait être de \$80.00 par mois à soixante ans pour les hommes et pour les femmes.

Les salariés verseraient quarante (40%) de la prime; les employeurs paieraient la différence pour assurer la solvabilité de la caisse tandis que le gouvernement assumerait les frais d'administration et comblerait les déficits.

Enfin, afin de permettre aux contribuables de la province de Québec de profiter du plan d'assurance-hospitalisation proposé par le gouvernement fédéral, il demande au gouvernement fédéral de mettre cette question à l'étude lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu cet automne.

Avez-vous fait votre devoir?

L'administration du journal LE TRAVAIL est actuellement à préparer un rapport complet au sujet des cartes du journal. Ce rapport a été distribué lors du congrès de la CTCC qui a eu lieu à Québec en septembre dernier.

Les syndicats retardataires voudront bien nous faire leur rapport le plus tôt possible afin que ce rapport donne une idée exacte de la situation à l'heure actuelle.

Si des syndicats n'ont pas encore terminé leur travail à ce sujet, ils devraient se mettre à l'oeuvre le plus tôt possible, afin de nous fournir un rapport complet. Les syndicats qui n'ont encore rien fait devraient manifester leur bonne volonté et nous communiquer au moins un rapport partiel.

LA DIRECTION

Encouragez nos ANNONCEURS

L'impôt sur le revenu punit la mère de famille qui reste au foyer

Il y a quelques semaines, une nouvelle parue dans les journaux n'a pas suscité de nombreux commentaires: c'était la décision d'un tribunal donnant gain de cause à un contribuable de la province de Québec qui prétendait ne faire un rapport que sur la moitié de son revenu parce qu'il est marié sous le régime de la communauté de biens.

Le tribunal ayant donné raison au contribuable, cette façon d'envisager le paiement de l'impôt sur le revenu allait permettre à de nombreux contribuables du Québec de payer moins d'impôt; mais mardi de cette semaine, le ministre du Revenu national, l'hon. M. Nowlan, a déclaré qu'il en appellerait de cette décision devant la Cour de l'Échiquier.

Dans la province de Québec, nombreux sont ceux qui sont mariés sous le régime de la communauté de biens. Tous ceux qui sont mariés sans contrat de mariage devant notaire, tombent dans cette catégorie.

Or, sous le régime de la communauté de biens, les biens sont communs: argent, meubles, immeubles, propriétés, etc.

Or, le contribuable en question a fait décider par la Cour que la moitié de son revenu appartient de ce fait à son épouse.

Ainsi, il n'aurait à déclarer que la moitié de son revenu lorsqu'il fait sa déclaration au percepteur de l'impôt; son épouse devant, par ailleurs, produire sa propre déclaration.

Mais il arrive qu'à cause du taux progressif des impôts, il faut verser à l'impôt davantage si l'on produit, par exemple, une seule déclaration pour un revenu de \$5,000.00 que pour deux déclarations de \$2,500.00 chacune.

Ainsi le contribuable marié qui a un revenu de \$5,000 et qui ne fait qu'une seule déclaration, soustrait \$2,000 d'exemptions personnelles et est imposé sur \$3,000, soit \$539.00;

Si ce contribuable remplit deux déclarations, il ne déclare que \$2,500 pour lui-même et soustrait une exemption de \$1,000; son revenu imposable est donc de \$1,500 et il paie \$249.00;

Les deux ensemble ne paient donc que \$498, soit une économie sur le fisc de \$41.00.

Le ministre du Revenu ne veut pas perdre ces \$41.00 et il va contester la décision du tribunal inférieur.

La CTCC ne prisera certainement pas ce geste, elle, qui vient justement de demander au gouvernement, dans son mémoire annuel, d'amender la loi de l'impôt de manière que le revenu familial puisse être considéré comme gagné à parts égales par le mari et par l'épouse et que les deux puissent préparer leur rapport d'impôt comme s'ils étaient célibataires en bénéficiant des exemptions prévues en faveur de ces derniers.

En faisant une telle demande, la CTCC proposait de corriger une anomalie qui joue actuellement contre le père de famille qui est seul à gagner comparativement au père de famille ou l'épouse travaille.

Dans ce dernier cas, les deux produisent chacun leur rapport et ils paient moins d'impôt que le père de famille qui est seul à gagner. La CTCC juge cette anomalie comme une méconnaissance du mérite de la mère de famille qui reste au foyer pour élever ses enfants.

Souhaitons que la Cour d'Échiquier donne à songer à l'hon. M. Nowlan et que ce dernier se ravise en étudiant le bien-fondé de la demande de la CTCC.

QUEBEC

FUMEZ UNE

Player's

M. Jacques Lemieux de Québec a été réélu par acclamation, président du Syndicat professionnel des Fonctionnaires municipaux pour un quatrième mandat. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Paul Bédard, vice-président; P.-A. Gilbert, trésorier, O. Majella Bédard, J.-A. Coston, Roger Côté, Florian Angers, Paul-H. Marceau, René Biron, Gilles Auger et Adrien Cloutier.

Les élections étaient sous la présidence de M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada.



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE!



L'Exécutif du Syndicat des Employés de Commerce de Montréal, section du magasin Dupuis Frères. De gauche à droite, on remarque MM. Michel Chartrand, agent d'affaires; Armand Maheu, directeur; Mlle Henriette Laforest, trésorière; Mlle Rita Desroches, directrice; Mlle Thérèse Desforges, secrétaire; Mlle Madeleine Brosseau, présidente; M. Patrick Michaud, directeur; M. Jean-Paul Charron, assistant-trésorier; M. René Paradis, 2e vice-président; Mlle Gabrielle Leduc, assistante-secrétaire et M. Denis Gaudette, 1er vice-président.

CHAMBLY

Plan de retraite pour les employés de Bennett

Le Syndicat des Employés de Bennett Ltd, de Chambly, et l'industrie de la chaussure qui porte ce nom viennent de conclure une convention collective de travail qui prévoit la mise en application d'un plan de retraite à compter du 1er novembre 1957.

C'est la compagnie qui s'est engagée à racheter les années de services passées des employés, moins les dix premières années.

Ainsi par exemple, la compagnie rachètera 27 années passées d'un employé qui compte 37 ans au service de la compagnie.

C'est la base du salaire de 1956 qui servira au calcul du rachat des années passées. A compter du 1er novembre 1957, la contribution des syndiqués sera de 2½ p. 100 tandis que celle de la compagnie

sera de 3½ p. 100. A sa mise à la retraite, l'employé pourra recevoir une pension de \$100.00 et plus par mois, selon le nombre de ses années de service.

A ce plan de pension se greffe également un plan d'assurance - maladie-hospitalisation dont la compagnie défraie 75 p. 100 du coût ainsi qu'une police d'assurance-vie dont le coût est également défrayé pour 75 p. 100 par la compagnie.

La convention qui vient d'être signée entre les deux parties et qui date du 1er novembre 1957 jusqu'au 31 octobre 1957 couvre présentement 350 employés.

Toutes les occupations ont reçu des augmentations de salaire variant de 5 à 15 cents l'heure; le bonus des équipes de nuit est porté à 7 et 14 cents pour les équipes de 4 à 12.00 p.m. et de 12.00 p.m. à 8.00 a.m. respectivement. Tous les taux à la pièce sont de plus majorés de 2½ pour 100 à compter du 1er novembre 1958.

La semaine de travail reste à 45 heures avec le paiement du temps et demi après 45 heures.

Le travail effectué le dimanche sera rémunéré à temps double, tandis que le travail effectué l'un des dix jours de fêtes chômés et payés sera rémunéré à temps double et demi.

La clause relative aux vacances a également été remaniée et prévoit les avantages suivants: une semaine de vacances après une année de service; deux semaines de vacances après trois années de service; trois semaines de vacances après 20 années de service et une quatrième semaine de vacances après 25 années de service.

La convention prévoit également un boni d'une semaine de vacances à la naissance d'un enfant.

La clause d'ancienneté prévoit que c'est la longueur de service continu qui prévaudra dans les cas de transfert, de promotion, de mise à pied et de réembauchage.

La procédure des griefs se complète par un arbitrage en vertu de la loi; la décision unanime ou majoritaire des arbitres est finale et lie les parties.

Enfin, une clause d'atelier syndical imparfait se doublant de la formule Rand, vient compléter les principaux avantages de cette convention.

M. Gérard De Guire, président du syndicat; M. Gérard Massé, secrétaire-trésorier; MM. D. Daigneault, Louis Dubois et Adrien Beauvais, agent d'affaires du Conseil central de Saint-Jean, ont dirigé les négociations pour le syndicat. MM. G. N. Prescott, président; O. G. Foisy, vice-président et Luc Messier, gérant du personnel, représentaient la compagnie.

QUEBEC

Protestation contre l'ouverture des magasins le jour de la Toussaint

La décision de certains établissements de Québec de faire travailler leurs employés le jour de la Toussaint a été portée à la connaissance de la Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce, inc., qui est l'organisme central auquel sont affiliés presque tous les syndicats d'employés du commerce de gros et de détail dans notre province.

La Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce déplore que dans la ville de Québec, en particulier, reconnue pour son esprit chrétien, cesoit l'Association des Marchands Détaillants qui ait pris une telle décision, obligeant, par voie de conséquence, à ouvrir le jour de la Toussaint plusieurs magasins qui étaient disposés à respecter cette fête chômée.

L'on sait que plusieurs magasins accordent à leurs employés un congé un jour ordinaire de semaine. D'autres magasins accordent un congé à un autre jour ouvrable pour compenser le travail à la fête de la Toussaint. Mais la Fédération du Commerce estime qu'il aurait été

préférable de respecter cette fête et de ne pas travailler ce jour-là, même si l'employeur consent à payer un salaire double à ses employés.

La Fédération du Commerce s'élève contre le précédent créé cette année, parce qu'à brève échéance les employés de certains magasins, tant de la nouveauté que de la quincaillerie, pourront être contraints de travailler non seulement à la Toussaint, mais également à l'Immaculée Conception, à l'Epiphanie et à l'Ascension.

Voilà le point de vue que la Fédération du Commerce se devait d'exposer publiquement, dans l'intérêt des employés qu'elle a mission de protéger.

SHAWINIGAN

Les employés de Painchaud en grève depuis le 17 juillet

Il y a près de quatre mois écoulés depuis le début de l'arrêt de travail des employés de Painchaud et Frères de Shawinigan et les travailleurs qui ont quitté leur travail luttent avec la même ténacité et la même confiance que le premier jour de l'arrêt de travail soit le 17 juillet dernier.

Un incident qui s'est déroulé la semaine dernière indique, par contre, que tout ne va pas sur les roulettes dans l'entreprise.

A la suite de l'arrêt de travail, la compagnie a embauché des scabs pour remplacer sa main-d'oeuvre qualifiée.

La semaine dernière, deux de ces employés recrutés par la compagnie ont quitté le travail à cause des conditions de travail intolérables et de l'intolérance de la compagnie.

Deux autres employés avaient d'ailleurs posé le même geste au cours des semaines précédentes.

Le syndicat est prêt à régler le conflit à la condition que la compagnie accepte de le reconnaître comme agent négociateur de ses employés. Il est prêt à rencontrer les représentants de la compagnie n'importe où et n'importe quand pour régler ce conflit.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

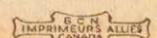
Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

68



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

**Si vous avez
déménagé...**

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

L'éducation chez les fonctionnaires

Pour des syndiqués plus actifs et des serviteurs publics plus compétents

Le Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal vient de faire connaître les grandes lignes du programme de l'activité éducative du syndicat pour l'année 1957-1958.

Comme l'année dernière, mais d'une façon encore plus élaborée, le thème de ces activités éducatives veut faire des fonctionnaires des "syndiqués plus actifs et des serviteurs publics plus compétents".

C'est pour cette raison que le programme est tracé de manière à atteindre chez le fonctionnaire municipal de Montréal, le syndiqué, le fonctionnaire et l'homme.

Les rencontres syndicales

A compter de janvier 1958, le Service d'éducation reprendra les rencontres syndicales par service municipal avec le directeur syndical du département et les dirigeants syndicaux. Ces rencontres et les discussions qui en découlent permettent aux dirigeants syndicaux de mieux se familiariser avec les problèmes des fonctionnaires dans chacun des départements.

Cours de personnalité

Afin de permettre aux fonctionnaires syndiqués de mieux participer à la vie de leur syndicat, et de leur service municipal, en exprimant mieux leurs idées et opinions en prenant la parole en public, le Service d'éducation a

inscrit pour la deuxième année à son programme un cours de personnalité dont les moniteurs seront MM. Achille Verschlingel et Jacques Massue.

Initiation des nouveaux syndiqués

Le Syndicat des Fonctionnaires ne veut pas seulement recruter des membres, mais également informer et renseigner le nouveau syndiqué sur son travail professionnel et sur le mouvement syndical en général.

Voyages d'études

Le Service d'Éducation a également mis sur le programme deux voyages d'études pour les fonctionnaires. Le premier qui avait lieu en fin de semaine dernière a conduit les fonctionnaires à New York où ils ont visité les Nations Unies. Le deuxième voyage les conduira à Québec à la fin de l'hiver alors que se déroulera la session provinciale.

Deux séminaires

Afin de faciliter les communi-

cations avec les contribuables, le Service d'Éducation a inscrit à son programme un séminaire intitulé "les relations du fonctionnaire et du contribuable". Ce séminaire sera organisé en collaboration avec les associations civiles de Montréal.

Le deuxième qui aura lieu en avril réunira les fonctionnaires syndiqués occupant une fonction d'autorité et portera sur le problème "des communications au plan de travail".

Ateliers de la fonction publique

Le Service d'Éducation en collaboration avec l'Extension de l'enseignement de l'université de Montréal poursuivra ses cours de perfectionnement professionnel. Les élèves choisiront entre les trois sujets suivants: Comptabilité municipale et travail de bureau; administration publique et urbanisme; administration et direction du personnel municipal.

Enfin des réunions d'études seront spécialement organisées pour les dirigeants du syndicat, pour l'équipe d'éducation du syndicat et finalement pour les militants syndicaux et professionnels.



GERARD PICARD

CODE DU TRAVAIL

PROVINCE DE

QUEBEC

Canada

1957

DETAILS:

Code bilingue: environ 300 pages.

L'auteur: 20 ans d'expérience syndicale.

Même s'il s'agit d'un projet de Code du Travail pour la province de Québec, son introduction historique et les chapitres traitant du droit d'association, des négociations collectives, de la conciliation, de l'arbitrage, des tribunaux du travail, de la formation professionnelle et de la régie des prix sont d'intérêt général.

RETENEZ VOTRE EXEMPLAIRE DES AUJOURD'HUI!

PRIX REDUIT A \$5.00 L'EXEMPLAIRE
en faveur des organisations syndicales
de travailleurs

Détachez ce coupon et envoyez-le avec votre chèque!

BON DE COMMANDE

Gérard Picard,
8227, boulevard St-Laurent,
Montréal, P.Q.

Veuillez m'expédier exemplaire(s)
du Code du Travail.

Nom

Adresse

1,100 chômeurs à Hull

Augmentation de 85 p. 100 chez les hommes dans l'Ouest du Québec — Les menuisiers sont en demande

La ville de Hull compte actuellement plus de 1,100 chômeurs soit 55 p.c. de plus qu'à cette même date l'an dernier. Le nombre total de chômeurs pour l'Ouest du Québec s'élève à 1,634 dont 1,089 hommes et 545 femmes. Par contre, au début de novembre 1956, seulement 581 hommes et 473 femmes, soit au total 1,054 personnes, se cherchaient un emploi. L'augmentation est donc de 84 p.c. chez les hommes et de 10 p.c. seulement chez les femmes.

Si la situation générale de l'emploi se détériore au lieu de s'améliorer, note M. Oscar Boucher, gérant du bureau local de la Commission d'assurance chômage, on constate que les menuisiers sont encore en demande. Cela va de soi puisque plusieurs constructions importantes représentant des contrats évalués à plus de \$2,000,000 sont en marche. Les trois principaux chantiers sont ceux de l'externat classique, l'école du parc de la Montagne et l'église de Val-Tétreau.

Dans le comté de Pontiac particulièrement, tous les travaux

L'uniformisation de la formation dans les métiers au Canada

Le ministre du Travail, l'hon. Michael Starr, annonce que l'achèvement et la publication d'une étude du métier de plombier marque un nouveau pas vers l'uniformisation de la formation dans les métiers, au Canada.

L'étude du métier de plombier a été préparée par un comité national de spécialistes institué par le ministère du Travail. Cette étude, de même que des analyses de cinq autres métiers, complétées et publiées précédemment, a été effectuée à la suite d'une recommandation formulée à la première Conférence nationale sur l'apprentissage dans les métiers de l'industrie, tenue à Ottawa en 1952. On a déjà publié des analyses des métiers ci-après: machiniste, charpentier, briquetier, plâtrier et réparateur de véhicules automobiles.

Ces travaux donnent les aspects des métiers jugés essentiels dans toutes les provinces. Ces points essentiels sont indiqués au moyen d'une décomposition du métier en opérations, chacune accompagnée d'un ensemble approprié de connaissances connexes. Ces connaissances sont de deux sortes: d'abord celles qui se rapportent à l'exécution de l'opération particulière et, ensuite, celle qui fournissent des renseignements généraux connexes sur le métier.

Les autorités fédérales et provinciales en matière d'apprentissage espèrent que par ces études de divers métiers spécialisés, désignés comme pouvant se prêter à l'apprentissage dans la plupart des provinces, on en viendra, avec le temps, à s'entendre sur des normes uniformes de compétence. Ce serait là un pas de plus vers la réalisation de l'idéal voulant qu'un apprenti formé dans une province puisse être reconnu comme ayant le même degré de compétence dans les autres provinces.

Les analyses des divers métiers sont recommandées par le comité comme base pour les programmes de formation dans l'industrie et les cours d'étude dans les écoles professionnelles, les instituts de métiers, etc., comme guide pour les contremaîtres en ce qui concerne la formation sur place, comme norme pour évaluer l'expérience, et comme moyen de transporter d'une province à l'autre les crédits accumulés en apprentissage.

On peut se procurer cette publication, en anglais, auprès de l'Imprimeur de la Reine, au prix de 50 cents l'exemplaire.)

MONTREAL

Recueil de travaux publié par le Syndicat des Fonctionnaires municipaux

Le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., vient de publier un recueil de travaux présentés par des fonctionnaires lors des "ateliers syndicaux" tenus au cours de la dernière année d'activité.

Au cours de ces ateliers, les participants devaient à tour de rôle diriger la séance. Un autre devait présenter la causerie de la soirée. Cette causerie, préparée

avec l'aide d'un moniteur spécialisé, forçait le professeur d'un soir à une fructueuse recherche. L'apprenti professeur devait ensuite répondre aux questions des participants, ses confrères.

forestiers semblent avoir complètement cessé ou à peu près. La même situation s'est présentée l'an dernier mais au mois de janvier seulement et non pas en octobre comme c'est le cas cette année. M. Boucher attribue cette situation au fait que la production forestière a diminué de 75 p.c.

On prévoit toutefois que la mine Hilton, qui doit commencer ses opérations incessamment, pourra fournir du travail à plus de 300 travailleurs de la région. Une fois en opération sur une grande échelle, cette mine fonctionnera à l'année longue.

Ces textes ont été réunis par Joseph Naud, secrétaire du Service d'éducation. Ils traitent de sujets d'intérêt syndical. On notera au passage; "Comment se sont réglées les crises syndicales des fonctionnaires des années 1943 et 1953" par monsieur Alfred Roy; "La situation des travailleurs à la naissance du syndicalisme" par Raymond Simard.

Ces textes ne prétendent pas à une précision technique ou doctrinale absolue mais ils témoignent d'un bel effort d'éducation chez des fonctionnaires municipaux de Montréal.



Photo prise à St-Hyacinthe, dimanche dernier alors que les syndiqués ont présenté leurs hommages à Mgr J.-C. Leclaire, récemment nommé curé de St-Pierre de Sorel. Sur la photo, on remarque, de gauche à droite, MM. Lauréat Girouard, secrétaire du Conseil central; André Gagnon, vice-président; M. l'abbé Charles-O. Chevalier, aumônier; Robert Flibotte, trésorier; Mgr J.-C. Leclaire; Candide Dubuc, directeur; Alphonse Caya, président; Fernand Beaudoin, directeur; Jean-Guy Martin, 2e vice-président et Fernand Dubé, directeur.

Hommages des syndiqués de St-Hyacinthe à Mgr J. C. Leclaire

Dimanche dernier les syndiqués de la région de St-Hyacinthe ont payé un tribut d'hommages et de reconnaissance à Mgr Jean-Charles Leclaire, P.D., V.G., à l'occasion de son accession à la cure de St-Pierre de Sorel.

Immédiatement après l'offrande de la messe par Mgr Leclaire, M. Lauréat Girouard, secrétaire du Conseil central, s'est fait le porte-parole des syndiqués de la région qui ont exprimé leurs regrets de voir partir celui qu'ils considéraient comme "un membre permanent de leur communauté syndicale."

M. Girouard a rappelé que le jeune abbé Leclaire avait été dès 1940, le premier aumônier du Conseil central de St-Hyacinthe.

Il a également souligné que c'est grâce au zèle de M. l'abbé Leclaire que fut fondée la première Ecole d'Action ouvrière à St-Hyacinthe. Le succès de cette formule devait ensuite s'étendre à travers tout le mouvement de la CTCC.

Plus tard, l'Episcopat devait ac-

cordeur son entière confiance à Mgr Leclaire qui fut l'instigateur des journées sacerdotales d'études sociales à l'intention des prêtres et aumôniers de syndicats qui veulent rendre l'Eglise présente partout où ses enfants ont besoin de se vigilance. Mgr Leclaire s'est dévoué à la Commission Sacerdotale d'étude sociale dont il fut le président; avec une équipe de prêtres dévoués, il s'est employé à aborder l'application de la doctrine sociale de l'Eglise aux exigences du milieu ouvrier.

Au nom du Conseil central de St-Hyacinthe et de ses corps affiliés, du Secrétariat du travail et du Comité Paritaire des Institutions religieuses de St-Hyacinthe, M. Girouard a ensuite offert à Mgr Leclaire tous les ornements sacerdotaux servant à la célébration d'une messe pontifi-

cale solennelle. Rappelons en passant que les ornements sacerdotaux d'un prélat domestique ressemblent à ceux d'un évêque.

Le comité d'organisation de cette fête intime qui réunissait une trentaine de représentants syndicaux ont également remis à Mgr Leclaire un chèque substantiel.

Toute une garde-robe

Visiblement ému, Mgr Leclaire a rappelé que le geste que venaient de poser les syndiqués de St-Hyacinthe en 1957 venait compléter celui des organismes sociaux de la région alors qu'ils lui avaient donné une bourse lors de son élévation comme vicaire général.

Cette fois, dit-il, vous venez compléter et renouveler complètement ma garde-robe.

Mgr Leclaire a rappelé également les temps héroïques de 1940 alors que Mgr Decelles, évêque de St-Hyacinthe, l'avait chargé de former des cercles d'études pour les syndiqués et plus tard pour les aumôniers. Tous étaient bien disposés, étaient désireux d'apprendre, d'agir, mais ils manquaient d'inspiration.

Aujourd'hui, le mouvement local lancé à St-Hyacinthe, il y a dix-sept ans, est implanté par toute la province et la CTCC est aujourd'hui en mesure de donner aux travailleurs l'inspiration et la formation dont les chefs syndicaux ont besoin, non seulement du point de vue technique mais également fournir aux syndiqués les connaissances dont ils ont besoin au point de vue économique et social.

La fête intime s'est terminée par un banquet qui réunissait les dirigeants syndicaux de la région et quelques invités.

ST-HYACINTHE

Le syndicalisme a-t-il sa place dans la société?

Sujet qui sera abordé par M. l'abbé Gérard Dion lors d'un dîner-causerie à St-Hyacinthe, le 24 novembre prochain

C'est M. l'abbé Gérard Dion de Québec qui inaugurera la saison d'études des syndiqués de la région de St-Hyacinthe alors qu'il prononcera une causerie intitulée: Le syndicalisme a-t-il sa place dans la société?

Ce dîner-causerie aura lieu dimanche, le 24 novembre courant, à 12 h. 30 p.m., sous les auspices du Comité d'Education du Conseil central de St-Hyacinthe.

UN PANEL DE DIRIGEANTS

Plus de 200 syndiqués sont attendus à ce dîner-causerie dont l'éclat sera également rehaussé par la présence de M. Gérard Picard, président général de la CTCC; M. Jean Marchand, secrétaire général; M. Roger Mathieu et M. René Gosselin, tous deux vice-présidents de la CTCC.

Ces quatre invités de marque se retrouveront ensemble sur un

panel où ils auront à répondre aux questions des syndiqués.

Les principales questions qu'auront à résoudre les invités sont les suivantes:

- 1—Pourquoi les dirigeants de la CTCC sont-ils allés à Murdochville?
- 2—Pourquoi la CTCC a-t-elle participé à la marche sur Québec?
- 3—Quelle est la position précise de la CTCC en regard du Congrès du Travail du Canada depuis le dernier congrès?
- 4—Le règlement de la grève d'Arvida aura-t-il des répercussions dans les autres parties de la province?

C'est M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education de la CTCC qui dirigera le forum.

MONTREAL

PARTIE DE CARTES DES DAMES AUXILIAIRES

"Les Dames Auxiliaires du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal", tiendront leur partie de cartes annuelle, mardi le 26 novembre prochain, à la Salle de L'Ecole du Centre d'apprentissage des métiers de la construction, 5205, rue Parthenais, à 7:30 hrs p.m., sous la présidence d'honneur de Monsieur Horace Laverdure, Président du Conseil Central de Montréal.

Les recettes de cette partie de cartes serviront à procurer des paniers de Noël aux familles syndiquées nécessiteuses.

Pour réservation de billets ou informations supplémentaires, veuillez communiquer par téléphone avec: Mlle Monique Paquin, organisatrice du Comité. Bureau: YA: 1-0969; résidence: LA: 5-5683; ou Mlle Elisabeth Bessette, secrétaire du Comité: résidence: DU: 8-8188.

SHAWINIGAN

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, le Conseil général du Syndicat des Produits chimiques de Shawinigan se compose maintenant comme suit:

Section Chemicals—MM. Wilson Lapointe, président; Robert Veillette, senior, vice-président; Laurent Beaulieu, trésorier; Guy Thibodeau, sentinelle.

Section Carbure—MM. Robert Veillette, junior, président; Armand Gélinas, vice-président; Yves Giroux, secrétaire; Paul Désaulniers, trésorier; Réginald Normandin, sentinelle.

Section Stainless Steel—Maurice Grenier, président; Gérard Racine, vice-président; Roger Lavallée, trésorier et Claude Tremblay, sentinelle.

Le comité exécutif est composé comme suit: Paul Désaulniers, président général; Wilson Lapointe, vice-président; Maurice Grenier, secrétaire général; Laurent Beaulieu, trésorier général et Robert Veillette, junior, sentinelle.

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE

ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

CHAQUE SYNDIQUE PORTE LE BOUTON-INSIGNE

Avis aux charpentiers-menuisiers de Québec

Une assemblée régulière de votre syndicat a lieu chaque premier jeudi et chaque troisième jeudi du mois au local de votre syndicat.

155 EST, BOULEVARD CHAREST

Emissions sur la politique fédérale à la radio et à la TV

La Société Radio-Canada présente une nouvelle série d'émissions consacrées à la politique fédérale. Sous le titre *Les Affaires de l'Etat*, 15 émissions seront diffusées au réseau français de radio et 15 autres au réseau français de télévision. Le même nombre de programmes sera à l'affiche des réseaux de radio (Trans-Canada) et de télévision de langue anglaise sous le titre *The Nation's Business*.

On trouvera dans les communiqués suivants tous les renseignements sur les réseaux, les dates, les heures ainsi que les différents partis politiques intéressés.

Les participants seront désignés par leur parti respectif. Le 28 octobre, à la première émission télévisée de langue anglaise, c'est le Très Honorable John Diefenbaker qui a pris la parole au nom du parti progressiste-conservateur. Il fera de même à la radio le 8 novembre courant. Comme pour la saison précé-

dente d'émissions sur la politique fédérale qui a pris fin le printemps dernier, chaque programme de la nouvelle série durera 15 minutes. Ils seront tous réalisés à Ottawa et bénéficieront du service national de diffusion fourni par la Société Radio-Canada et les postes privés affiliés. Ils seront diffusés en direct chaque fois que la chose sera possible. Sinon des kinoscopes, dans le cas de la télévision, et des enregistrements, dans le cas de la radio, seront envoyés aux postes intéressés.

LES AFFAIRES DE L'ETAT ET THE NATION'S BUSINESS (Série télévisée 1957-58)

RESEAU FRANÇAIS

(Lundi, 7 h. à 7 h. 15 p.m.)

4 novembre—Progressiste Conservateur
18 novembre—Libéral
2 décembre—CCF
16 décembre—Crédit social

(Congés des fêtes)

13 janvier —Progressiste Conservateur
27 janvier —Libéral
10 février —CCF
24 février —Progressiste Conservateur
10 mars —Libéral
24 mars —Crédit social

(Dimanche de Pâques, 6 avril)

21 avril —Progressiste Conservateur
5 mai —Libéral
19 mai —CCF
2 juin —Progressiste Conservateur
16 juin —Libéral

RESEAU ANGLAIS

(Lundi, 7 h. 30 à 7 h. 45 p.m.)

28 octobre
11 novembre
25 novembre
9 décembre

6 janvier
20 janvier
3 février
17 février
3 mars
17 mars

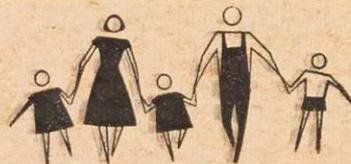
14 avril
28 avril
12 mai
26 mai
9 juin

"Opinions" sur les mouvements de jeunesse

Chaque dimanche à midi trente, l'émission *Opinions* invite un groupe d'adolescents à venir exposer leurs points de vue sur un problème qui les concerne. Le 10 novembre, un invité spécial participera au forum dirigé par l'animatrice Jeanne Sauvé. Il s'agit de M. Jacques Champagne, ex-président national de la Jeunesse ouvrière catholique, que les adolescents interrogeront sur les mouvements de jeunesse à travers le monde.

Cette émission permettra sans doute aux jeunes téléspectateurs de se faire une plus juste idée des mouvements de jeunesse, de leurs buts et de leurs réalisations puisque M. Champagne a eu l'occasion, lors de son mandat comme président de la J.O.C., d'étudier la structure des divers mouvements de jeunesse dans le monde, leur formule d'action et leur degré d'influence. Il pourra notamment faire le point quant à la situation de l'Action catholique chez les jeunes, tant à l'étranger qu'au pays.

La série *Opinions* est réalisée à Ottawa par Aurèle Lacoste.



"PANORAMIQUE" Vingt-six films de l'ONF

Quelques-unes des phases les plus significatives depuis une génération

Vendredi, 15 novembre, à 9 h. du soir, débutera une nouvelle série de vingt-six films dramatiques d'une demi-heure chacun, réalisés par l'Office national du Film: *Panoramique*.

Dans cette série, tournée spécialement pour la télévision, l'ONF a voulu mettre en lumière, quelques-unes des phases les plus significatives de l'évolution du Canada français depuis une génération. Dans le cadre de six rubriques ayant deux à huit épisodes chacune, *Panoramique* veut, en somme, faire le bilan d'une époque particulièrement fertile en événements lourds de conséquences: la crise économique, la guerre, l'essor industriel du pays, l'évolution de l'agriculture et l'expansion du syndicalisme.

Il s'agit donc d'une fresque inspirée d'expériences vécues par une foule de personnes au cours de notre histoire récente; les premières dramatisations se situant vers les années 1930-39, tandis que les dernières illustrent quelques aspects de l'état actuel du Canada français.

Avec les *Brûlés*, on revivra l'histoire de la colonisation de l'Abitibi, au cours des années 1930-39. Cette époque de "grand retour à la terre" a été l'occasion d'une des aventures les

plus dramatiques que l'on puisse imaginer: la fondation, dans le décor fantastique des "brûlés", d'une paroisse de colonisation. Scénario et réalisation de Bernard Devlin.

Il était une guerre rapporte l'histoire d'une famille canadienne-française surprise dans ses habitudes par la deuxième guerre mondiale. Scénario de Réginald Boisvert; réalisation de Louis Portugais.

Le Maître du Pérou, dont la réalisation et le scénario sont de Fernand Dansereau, pose en termes humains les problèmes les plus actuels du monde rural: réforme de l'agriculture, réorganisation des marchés, orientation des jeunes.

L'après-guerre ouvrier relate l'histoire d'un syndicat dans les années 1945-50 alors qu'une crise soudaine force les syndiqués à repenser la mission de leur groupement et à adapter son action au nouveau contexte économique. Le scénario est de Gérard Pelletier; réalisation de Bernard Devlin.

Les mains nettes ou La vie aventureuse des collets blancs montrera que derrière la monotonie de l'existence quotidienne on trouve souvent des drames intimes et des aventures spirituelles qui sont à la fois significatifs et bouleversants. Scénario de Fernand Dansereau; réalisation de Claude Jutras.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 23

Images de MARIE PIGNAL



1. Voilà un enterrement qui passe... Ce convoi funèbre est celui d'un jeune homme, le fils unique d'une femme qui a déjà perdu son mari. Elle est là derrière le brancard où l'on porte le mort; elle pleure. Jésus et ses apôtres croisent le triste cortège qui sort de la ville de Naïm.



2. A la vue de la pauvre maman effondrée de chagrin, le cœur d'homme de ce fils de Dieu est pris de pitié. Il arrête au passage la femme en larmes et lui dit doucement: "Ne pleurez point". Son regard est si chargé de compréhension et d'immense bonté que la malheureuse en demeure interdite.



3. Le cortège s'est arrêté, Jésus s'approche de la forme blanche qui git sur le brancard, la figure découverte, comme il est d'usage en Orient, et d'une voix de commandement il ordonne au mort de se lever. Alors, les yeux du mort s'ouvrent, il se dresse dans la stupeur générale et se met à parler.



4. La crainte saisit les spectateurs qui posent le brancard par terre et reculent. Seule la mère reste là, hésitante, bégayant un appel qu'elle n'ose lancer vers ce fils ressuscité. Alors Jésus prend la main du jeune homme et le rend à sa mère.

(A SUIVRE)

Pension Boost, Hospital Plan...

(Continued from page 8)

share the costs 50-50. Present maximum income allowed is \$70 a month single including the pension, and \$115 a month married including pensions. If either or both pensioners are blind, the allowance is \$145 and \$155 respectively.

The Hospital Plan

The Ontario hospital scheme will provide public ward coverage at a cost of \$25.10 a year for single person and \$50.40 for a married person and family.

This is substantially lower than the Blue Cross rates would be by Jan. 1st, 1959, and provides much better coverage. This should settle once and for all the argument as to whether public or private health insurance is the best. The public scheme is best on all counts. It always was, it always will be and this applies to all other forms of insurance too.

For example Blue Cross has limitations on the time it would pay for while the service was cut off if the subscriber stopped payments

due to unemployment. The new government service will have no time limitation, will continue for three months after payments stop due to unemployment—and will also include mental and TB patients.

Hospital Benefits

A major beneficiary of the new Ontario plan will be the hospitals themselves. They have been operating under financial difficulties for years, chiefly due to the cost of indigents' care which they assumed. The new plan takes care of the poor who cannot pay their hospital bills. This will remove the main cause of hospital deficits and will indirectly aid the municipalities which often had to bear the burden of the deficits.

Old age pensioners will be covered by the plan with the costs borne by the government if they cannot afford to pay. They have had \$1 a day deducted from their pensions for hospital care. They will save this charge.

Trade unions with contracts costing more than \$25.20 single, \$50.40 per

family for hospital coverage, will be saving money for their members by substituting the new rates for the old.

Saskatchewan Was First

Ontario is not the first province to inaugurate a hospital plan. It is the fourth. But it is the first to accept the inducement of the federal sharing of costs.

Saskatchewan adopted the first plan in 1944 while British Columbia and Alberta followed in 1949. The Sask. plan is still cheaper than the Ontario plan with rates of \$20 single and a maximum of \$45 for a family of four. Newfoundland and P.E.I. have already declared for the hospital plan while Manitoba, Nova Scotia and New Brunswick will likely come in before 1959. Only Quebec is an unrelenting hold out at the moment.

All in all the new pension and hospital plan should bring appreciable benefits to the people of Canada in health, happiness and peace of mind.

Next Steps?

As welcome as the new pension rates and the hospital plan are, organized labor must now put renewed emphasis on its long-time objectives — adequate pensions including nationwide "industrial" pensions and a national health service.

Even the new pension scale of \$55 a month will not keep body and soul alive in any Canadian city. A person can hardly get a respectable room for that sum today. Certainly living quarters at reasonable rents are not available except those few units built by some municipalities.

Labor has been asking for a minimum of \$75 a month. Considering how long it took to get up to \$55, it is likely that by the time the \$75 mark is reached, it will be inadequate. Chasing a creditable pension in these inflationary times is like chasing the rainbow.

The objective which must now be sought is one that is in some measure tied in with a person's earnings, is transferable from job to job and takes care of rising living costs.

As for a proper health plan, labor has always favored a comprehensive national health service. The hospital plan is but a first step. The next step—medical, surgical, dental and nursing care and drug costs all included under one federal plan.

Many Contracts Negotiations Underway In Joliette Region

The Pulp and Paper Workers Union of Crabtree Mills, C.C.C.L., who had already signed a collective labor agreement with Howard Smith Paper Mills have finalized another labor agreement with the new owners of the Howard Smith Company, The Westminster Company.

Business Agent of the C.C.C.L. Central Council of Joliette, Noel Lacas, has informed "Le Travail" that the new company accepted all clauses in the contract which is in force and consented to improving the clause covering group insurance for the workers.

Elsewhere, Mr. Lacas has informed us, negotiations are actually in progress with several Joliette employers for the renewal of collective labor agreements with the C.C.C.L. union.

Contracts being negotiated include Tobacco Co-operative of St. Jacques, Municipal Employees of Joliette, Pinatel Piece Dye Works, Canada Manufacturing and Quebec Veneer of L'Épiphanie and the Harnois Biscuit Company.

Negotiations which broke off between the Pulp and Paper Union of Joliette and the Barrett Company are in the hands of a conciliator which the union had demanded. In the newspaper field "L'Action Populaire" have signed a labor contract with the union while "L'Étoile du Nord" negotiations are progressing favorably.

Employees of Desrochers Hardware Company have grouped themselves into the C.C.C.L. union, but the company has steadfastly refused

to furnish a list of its employees to the Quebec Labor Relations Board.

SHERBROOKE

Textile Workers Given 12c Hourly Increase

Over 600 employees of Domil Textiles Limited of Sherbrooke have signed a collective labor agreement with their employers which awards them a 12-cent hourly wage boost.

The employees who are members of the National Union of Domil Employees C.C.C.L. will also benefit by retroactivity of 6 cents an hour from June 1, 1957.

Another wage increase of 6 cents an hour will be awarded the textile workers over the remaining period of the three-year labor contract.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839



L'ACTUALITÉ

dans les



Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Nouveaux membres

Depuis la signature de la convention collective de travail, la plupart des employés qui ne faisaient pas partie de l'Union, signent leur carte d'adhésion. Le pourcentage de ceux qui appartiennent maintenant à l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers dans la section des chantiers maritimes atteint maintenant 98 pour cent. A la petite minorité de travailleurs qui ont encore négligé d'imiter le geste de leurs confrères de travail, l'exécutif du syndicat leur souhaite une cordiale bienvenue et les prie de signer leur carte le plus tôt possible. Les délégués de département ont en main les cartes et documents nécessaires pour permettre à tous de faire partie de l'Union.

Il faut reconnaître que les avantages dont bénéficieront tous les travailleurs des chantiers maritimes ont été gagnés par la force et la solidarité des travailleurs qui font partie de l'Union.

Par ailleurs, les nouvelles structures de salaire qui permettront d'ajuster les taux à tous les trois mois pour les employés qui ont deux années de moins de service vont obliger les travailleurs à suivre leurs affaires. Le syndicat est l'organisme tout indiqué pour obtenir une pleine protection dans ce cas.

* * *

Nos sympathies

Nous voulons exprimer nos condoléances à la famille de M. Wilfrid Emond qui a perdu accidentellement la vie dans un accident de travail. M. Emond était un employé de la Vickers depuis quinze ans et jouissait de l'estime de tous ses compagnons de travail.

* * *

Nos remerciements

Les officiers et les membres de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers ont prié le journal LE TRAVAIL

d'exprimer publiquement leurs sincères remerciements à M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., et à M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, pour les magnifiques résultats obtenus au cours des récentes négociations avec la Canadian Vickers.

* * *

Grève paisible

La grève des employés de la Canadian Vickers qui vient de se terminer, s'est déroulée dans l'ordre le plus parfait. Les grévistes qui faisaient du piquetage sont restés calmes, même s'ils enrageaient de voir les membres des unions internationales traverser les lignes du piquetage. Un piqueteur nous a déclaré à ce sujet: Si ces gens font un jour la grève et s'ils installent une ligne de piquetage, nous pourrions bien leur remettre la monnaie de leur pièce.

* * *

Retour au travail

Les chantiers bourdonnaient d'activités alors que s'effectuait le retour au travail de plusieurs centaines de travailleurs à la suite de la fin de la grève. Rappelons qu'un employé peut difficilement être rappelé au travail si on ne possède pas son adresse exacte. On ferait bien de vérifier les listes de l'Union à ce sujet.

* * *

Un bill apprécié

Un bill présenté récemment par le sénateur John T. Haig en vue d'élargir la portée de la Loi sur l'Assistance à la construction maritime vient de recevoir sa première lecture au Parlement. Un porte-parole de l'Association des constructeurs de navires a déclaré qu'il était heureux de voir le gouvernement venir en aide aux propriétaires de navires en leur permettant de rebâtir leur flotte à meilleur marché par suite de l'abolition de la taxe de vente sur les navires canadiens.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Pension Boost, Hospital Plan, Two Steps Forward In Social Security

By Morden Lazarus

The boost in the national old age pension from \$46 to \$55 plus the announcement of details of the Ontario hospital plan are big strides forward in organized labor's drive toward social security.

The new pension scale is effective November 1st and is a 37½% increase over the \$40 pension in effect to July 1st. It will cost the federal treasury an estimated \$90 million more than the \$46 pension.

Both the pension boost and the hospital scheme prove that what must be done can be done.

The former Liberal government said that old age pensions could not be lifted over 15% without feeding inflation. Yet they have been boosted.

The Conservatives were saying that a hospital plan would cost too much. Yet we are having a hospital plan to go into effect Jan. 1st, 1959.

The hospital plan is by no means perfect but undoubtedly experience and public pressure will help to iron out the deficiencies. For example it is by no means evident that the plan will cover the entire population as it is in part a voluntary plan. Why should some people, presumably healthy ones, be allowed to co-opt out?

The other obvious lack is out-patient diagnostic services. Only if you enter a hospital are diagnostic services included in the plan. This is a temptation to prefer hospital clinical examination in all circumstances. It might prove costly.

The Old Age Pension
All citizens over 70 will

now receive \$55 a month after ten years' residence in Canada. It used to be 20 years.

Pensioners can now be absent from the country for as long as six months in the year. It used to be three months. So if a pensioner wants to live in England for half the year where living costs are lower, or in Florida, where the climate is warmer, they may do so.

The same conditions apply to those getting old age assistance. This pension is paid to those between 65 and 70 providing they can meet a means test, that is, they are virtually destitute. In this case the federal and provincial governments

(Continued on page 7)



Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

MANY NEW MEMBERS

Since the signing of the new labor agreement with the company employees who did not have any union affiliation are joining the union in great numbers.

The percentage of members who now belong to the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. has mounted to near 98 per cent of the employees who are working in the marine division of Canadian Vickers Ltd.

There remain a few who have still to affiliate and to those the union extends a most cordial welcome to become union members.

See your departmental steward or call at the union office and sign up.

It should be remembered that the higher wages you are now receiving is due to the efforts of the union on your behalf.

Don't be a free rider. Sign a union card and provide yourself with more and better security.

SYMPATHY

This column extends its sincere sympathy to the family of the late Mr. Wilfrid Emond who accidentally lost his life through an accident while at work.

Mr. Emond who was in the employ of Vickers for fifteen years was well liked by his fellow workers and he will be greatly missed by those who knew him.

THANKS

Officials and members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. have asked Le Travail to extend their sincere thanks and appreciation to Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union and to Mr. S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation for the outstanding work they have done during the dispute at Canadian Vickers Limited. The marine workers are loud in their praise for the swiftness achieved in settling the strike.

AN ORDERLY STRIKE

Not one act of violence was shown during the late strike which was called off by the union after the agreement was reached with the company.

Although it was nauseating to the C.C.C.L. union men in the picket lines to stand by and see members of the International Unions in Vickers cross their picket lines, members of the picket lines followed orders of union officials and just remained calm.

But as one picket line member was heard to exclaim "If these guys ever strike and set up a

picket line, you can imagine how much respect the line will be shown!"

BACK TO WORK

Activity hummed last Thursday in the shipyard as the workers returned to their jobs after a lengthy absence. This would be an appropriate time to remind all our members to make an immediate check with the union to make sure they have your present address.

The recall to work was set in motion immediately after the termination of the strike and no doubt it will be impossible to reach those who have not left their change of address with the union office. Do it now!

GOVERNMENT ACTION APPRECIATED

A bill introduced by Senator John T. Haig to widen the scope of the Canadian Vessel Construction Assistance Act received its first reading in Parliament last week.

A spokesman for the Canadian Shipowners Association indicates that the latter is happy to government action being renewed towards enacting legislation to help the country's deep sea and inland ship operators rebuild their fleets by easing the tax on sale of Canadian vessels. M. A. Angus, spokesman for the Association said shipowners are "very anxious to see the bill become law".

CHAMBLY

Shoe Workers Secure A Pension Plan And Many New Advantages

A two-year collective labor agreement dating from November 1st, 1957, has been signed on behalf of 350 employees of Bennett Shoe Manufacturing Company of Chambly who are members of the National Union of Bennett Company Employees, C.C.C.L., and who are affiliated to the National Shoe and Leather Federation, C.C.C.L.

The new agreement features substantial salary increases and many other new benefits which the workers did not previously enjoy.

A pension plan has been secured which covers all employees, some of whom have served the company for a great number of years.

These older workers will be covered by their length of service less ten years. Thus, an employee who has worked for 35 years will be awarded pension rights fully paid up to 25 years.

This benefit will be calculated on a basis of salaries paid in 1956. Employees will contribute ½ per cent to the plan while the company will pay 3½ per cent.

Broken down this means that when a worker leaves the company's employ he will receive \$100.00 or more depending on his length of service with the company.

There is also a new Hospital-Sickness Plan in force for the workers benefit, plus a life insu-

rance policy, 75 per cent of the cost will be borne by the company.

SALARIES.

All employees classified as tradesmen have been given salary increases of from 5 to 15 percent an hour while night shift workers who work the 4.00 p.m. to midnight shift will receive an extra bonus of 7 cents an hour and those on the midnight to 8.00 a. m. shift will be paid an extra bonus of 14 cents an hour.

Piece work rates have been increased by 2½ per cent from November 1 1958. Time and one half rates will prevail for all work done after the regular 43-hour work week.

Work performed on Sunday will be paid at double time rates while double and one half will be paid to employees working on any of the ten paid holidays

in the year. In regard to vacations all workers with one year service will be given one week's paid vacation, two weeks after three years service, three weeks after twenty years service and four weeks after twenty-five years in the company's employ.

A special bonus of one week's vacation will be given to all workers upon the birth of a child during the life of the present agreement.

The seniority clause in the new contract has been greatly improved and outstanding beneficial changes have been incorporated into the new grievance procedure.

Greater security has also been secured for the workers by the inclusion of a union shop clause in the new labor contract.

The Rand Formula as it was in force in the old contract will continue but all new employees entering the company's service will be obliged to join the union.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

BE UNION!
BUY UNION!
always look for the Union label